

Additions & Corrections.

Page 10. ligne 35. lisez disoit. *ibid. l. 36. lisez* rétabli; *ibid. l. 37. après Chevaliers, mettez un point O une virgule. p. 25. l. 19. de l'obédience, lisez* d'obédience. *p. 29. l. 21. immédiatement avant le nombre XII, ajoutez.* Il est à propos de marquer encore ici l'origine des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois. Pendant que Jérusalem étoit sous la puissance des Califes Fatimites, des Marchands d'Amalfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis du Saint Sépulture un monastère en l'honneur de la Sainte Vierge, où les Pèlerins Latins pussent trouver l'hospitalité. Et comme il y avoit aussi des femmes qui faisoient le pèlerinage, on bâtit ensuite un autre Monastère dédié à Sainte Magdelaine, pour des Religieuses, qui pussent rendre les mêmes services aux personnes de leur sexe. Enfin les moines du premier monastère fondirent un Hôpital pour les Pèlerins malades ou pauvres: car plusieurs aiant consumé ou perdu dans le voyage ce qu'ils avoient apporté, se trouvoient réduits à la dernière misère. Cet Hôpital fut établi sous le nom de Saint Jean l'Aumônier, & étoit sous la direction de l'Abbé de Sainte Marie. Les trois Maisons, savoir les deux Monastères & l'Hôpital, n'avoient point de revenu fixe, & subsistoient de ce que les Marchands Latins offroient volontairement. Quand les Croisés firent la conquête de Jérusalem, l'Abbesse de la Magdeleine étoit une noble Romaine nommée Agnès: le Maître de l'Hôpital étoit un homme vertueux nommé Gérauld, qui servoit les pauvres depuis long-temps, sous les ordres de l'Abbé & des Moines de Sainte Marie. Son successeur fut Raimond du Pui, qui eut avec le Patriarche Foucher le différend dont nous avons parlé dans l'Article V. à la fin du vol. précédent. Depuis la conquête des François, ces Hospitaliers se tirèrent de la juridiction de l'Abbé de Sainte Marie. Et ensuite étant devenus fort riches, ils obtinrent du Pape d'être exempts même de la juridiction du Patriarche. On voit quels étoient leurs privilèges par la Bulle d'Anastase IV, adressée au Maître Raimond,

A. la pr
 Ain II
 Saint
 Siège,
 la mêm
 soient
 liers, l
 firma à
 qu'il po
 che de J
 de gran
 soient d
 accordés
 les autre
 Comme
 glise du
 de sonne
 vouloit p
 faire ente
 sorte d'oc
 s'embarqu
 aller en It
 tes. Mais
 voyage si l
 naux qui le
 rendu leur
 sens. Nous
 autre Ordr
 riche & fo
 Allemans
 pour les n
 établirent
 ritablemen
 rusalem un
 que la ville
 lemans qui
 point la lan
 ne savoient
 tueux Alle
 à ses dépen
 de sa Nation
 y joignit un
 Quelques p
 se donnèrent